

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1968.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1969, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 7

Agriculture.

LE FONDS EUROPEEN D'ORIENTATION
ET DE GARANTIE AGRICOLE (F. E. O. G. A.)
ET LE SOUTIEN DES MARCHES AGRICOLES FRANÇAIS

Rapporteur spécial : M. André DULIN.

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Yvon Coudé du Foresto, Georges Portmann, André Dulin, vice-présidents ; Jacques Descours Desacres, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, André Colin, Antoine Courrière, André Diligent, Paul Driant, Yves Durand, Marcel Fortier, Lucien Gautier, Henri Henneguelle, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Modeste Legouez, Jean-Marie Louvel, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Charles Suran, Louis Talamoni, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 341 et annexes, 359 (tomes I à III et annexe 6), 360 (tomes II et III) et in-8° 42.

Sénat : 39 (1967-1968).

Lois de finances. — Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F. E. O. G. A.)
Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (F. O. R. M. A.) - Marchés agricoles - Marché commun - Formation professionnelle - Enseignement agricole.

SOMMAIRE

	Pages.
I. — Les échanges agricoles entre la France et les autres pays de la Communauté économique européenne.....	4
A. — Les données globales.....	4
B. — Les importations françaises de produits agricoles en provenance des pays partenaires du Marché commun.....	5
C. — Les exportations françaises de produits agricoles à destination de pays partenaires du Marché commun.....	7
D. — Les éléments d'un bilan.....	9
II. — Le fonctionnement du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F. E. O. G. A.).....	11
A. — L'organisation	11
B. — Les résultats.....	15
III. — Les interventions du Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (F. O. R. M. A.).....	20
A. — La nature des interventions du F. O. R. M. A.....	20
B. — L'évolution du marché des principaux produits intéressant le F. O. R. M. A.....	22
C. — L'analyse des évaluations budgétaires du F. O. R. M. A. pour 1969.	25
IV. — Les dépenses de la France pour le soutien des marchés agricoles et le F. E. O. G. A.....	28
A. — Les dépenses de la France pour le soutien des marchés agricoles en 1969.....	28
B. — La contribution du F. E. O. G. A. au soutien des marchés agricoles français.....	29
Conclusions	33

Mesdames, Messieurs,

A notre époque où seules les communautés de nations et les grandes puissances peuvent accéder à un haut niveau de développement économique et social, la Communauté économique européenne a, dans le domaine agricole, jeté les bases d'une audacieuse politique d'ensemble. Certes des difficultés, presque insurmontables, se présentaient, et notamment l'exiguïté de nos Etats constituait un handicap important : que l'on songe par exemple que la France, le plus vaste des six pays de cette Communauté, a une superficie inférieure à celle du Texas.

Au demeurant de très grandes différences de structures, de tradition agricole étaient susceptibles de compromettre la réalisation d'un marché commun agricole homogène. L'intégration des agricultures nationales s'est pourtant effectuée sans trop de heurts et aujourd'hui il n'est pas un Ministre de l'Agriculture d'un des pays participant à l'Europe verte qui puisse pratiquer une politique agricole inspirée de considérations uniquement nationales.

C'est parce que le sort de notre agriculture dépend à ce point de décisions communautaires qu'il a paru opportun à votre Commission des Finances de présenter pour la première fois cette année un rapport sur les mécanismes financiers d'intervention du Marché commun agricole et principalement sur le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F. E. O. G. A.) qui prolonge et complète l'action poursuivie sur le plan national par le Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (F. O. R. M. A.).

Nous tenterons dans le présent rapport de faire le point des échanges agricoles entre la France et ses partenaires de la Communauté économique européenne avant d'analyser le fonctionnement du F. E. O. G. A. et d'étudier sa participation au développement et au soutien de notre agriculture en liaison avec le F. O. R. M. A.

I. — LES ECHANGES AGRICOLES ENTRE LA FRANCE ET LES AUTRES PAYS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

A. — Les données globales.

La France a acquis dans le Marché commun une place importante en matière d'échanges agricoles. En effet elle dirige la moitié de ses ventes de produits agricoles vers ses cinq partenaires ; elle a par ailleurs en 1967, selon les statistiques disponibles, exporté beaucoup plus qu'elle n'a importé puisque le taux de couverture de ses importations par ses exportations était, à cette date, de 178,2 %, ce qui lui permettait grâce à cet excédent de couvrir une partie du déficit qu'elle enregistrait avec les autres zones (surtout avec la zone franc).

Répartition des échanges agricoles entre les pays membres de la C. E. E. (1963-1967).

	1963	1966	1967	1963/1967
	(En millions de francs.)			
1° <i>Importations en France venant :</i>				
— d'Allemagne fédérale.....	192	343	391	+ 104 %
— d'Italie	314	529	523	+ 66 %
— des Pays-Bas.....	706	873	944	+ 34 %
— de l'Union économique belgo-luxembourgeoise	363	494	746	+ 106 %
2° <i>Exportations de France vers :</i>				
— l'Allemagne fédérale.....	1.391	2.522	2.318	+ 67 %
— l'Italie	545	898	1.122	+ 106 %
— les Pays-Bas.....	173	303	388	+ 124 %
— l'Union économique belgo-luxembourgeoise	409	692	842	+ 106 %

Ainsi les exportations françaises vers la C. E. E. en 1967 ont-elles progressé de 113 % par rapport à 1962, alors que, durant cette période, les importations s'accroissaient de 62 %. On est donc amené à constater que la France a, sur le plan agricole, tiré profit de la mise en place de l'Union douanière avant même que celle-ci soit définitivement constituée.

Composition des échanges agricoles avec les pays membres de la C. E. E. par grands secteurs de produits en 1967. Progression par rapport à 1963.

Importations : 2.604 millions de francs			Exportations : 4.760 millions de francs		
	100 %	+ 62 %		100 %	+ 113 %
Animaux et viandes.	28 %	+ 53 %	Céréales, farines...	30 %	+ 145 %
Légumes frais et secs	12 %	+ 17 %	Produits laitiers....	15 %	+ 43 %
Fruits	9 %	+ 76 %	Animaux et viandes.	14 %	+ 67 %
Poissons	8 %	+ 87 %	Légumes et fruits frais et conserves.	12 %	+ 91 %
Oléagineux, huiles et graisses.....	7 %	+ 122 %	Vins et spiritueux.	11 %	+ 17 %
Produits laitiers et œufs.....	6 %	+ 53 %	Bétail	5 %	+ 120 %

Ainsi qu'il ressort de l'examen du tableau ci-dessus, les échanges de la France sont concentrés sur un nombre limité de catégories de produits à l'exportation. Il peut être utile de comparer les échanges qui se font avec la C. E. E. et ceux que se sont établis avec l'ensemble du monde de façon à déterminer si la première détient une place à part dans notre approvisionnement ou nos débouchés. En fait il n'en est rien.

*
* *

B. — Les importations françaises de produits agricoles en provenance des pays partenaires du Marché commun.

1° LA RÉPARTITION DES ACHATS AGRICOLES PAR PRODUIT

A l'importation les produits les plus importants demeurent les animaux et viandes et les fruits et légumes. Remarquons simplement que si la C. E. E. a une place de premier plan pour les poissons et conserves, elle n'a par contre, en matière d'oléagineux, d'huiles et graisses, qu'un rang secondaire.

Les importations agricoles de la France.

PRODUITS	IMPORTATIONS en pourcentage du total.	
	Ensemble du monde.	C. E. E.
Fruits et légumes.....	25	24
Animaux, viandes.....	13	27
Oléagineux, huiles, graisses.....	12	7
Poissons et conserves.....	6	10
Produits laitiers.....	2	8

2° L'ÉVOLUTION DES ACHATS AGRICOLES PAR PAYS

a) *Les Pays-Bas*, qui constituent notre second fournisseur mondial (après les Etats-Unis), sont de loin notre premier fournisseur communautaire (36 % de nos achats dans la C.E.E.). Au total ils expédient en France pour près d'un milliard de francs de marchandises (944 millions en 1967) en progression par rapport à 1963 (indice 134 en 1967 sur la base 100 en 1963). C'est le seul pays de la Communauté avec lequel nous ayons une balance déficitaire. Le déficit est même très prononcé puisque nos exportations ne couvrent nos importations qu'à concurrence de 41 %. Les ventes des Pays-Bas sont très diversifiées : viandes, poissons, produits laitiers, produits horticoles et, quoique pour une moindre part, produits de l'industrie alimentaire.

b) *L'Union économique belgo-luxembourgeoise (U.E.B.L.)* est notre deuxième fournisseur communautaire avec des ventes représentant 756 millions de francs en 1967 (soit 28 % de nos achats dans la C.E.E.). Notre balance reste avec ce territoire positive (+ 96 millions, soit un taux de couverture de 112 %) mais la progression des exportations de l'U.E.B.L. vers la France est remarquable, puisque celles-ci ont plus que doublé depuis 1963 (indice 206, base 100 en 1963). L'effort a porté surtout sur la viande de porc et les produits horticoles.

c) *L'Italie* vient ensuite avec des ventes représentant 523 millions de francs par an (soit 20 % de nos achats dans la C.E.E.) et en accroissement (indice 166, base 100 en 1963). Notre balance avec ce pays est largement excédentaire. Les exportations de l'Italie portent avant tout sur les fruits et légumes.

d) *L'Allemagne fédérale*, avec des ventes représentant 391 millions de francs et 15 % de nos achats dans la C.E.E., arrive en dernière position ; notre balance avec ce pays est très largement excédentaire (+ 1.927 millions, soit un taux de couverture de 492 %) ; mais il convient de remarquer que, comme l'U. E. B. L., l'Allemagne a doublé ses ventes sur la France depuis 1963 (indice 205). Celles-ci sont constituées à raison de plus d'un quart (26,6 %) d'animaux et viandes.

*
* * *

C. — Les exportations françaises de produits agricoles à destination des pays partenaires du Marché commun.

1° LA RÉPARTITION DES VENTES AGRICOLES PAR PRODUIT

A l'exportation, les produits les plus importants sont les céréales, les boissons et les produits laitiers. Indiquons toutefois que la part des ventes réalisées sur la C.E.E. en matière de boissons (vins, spiritueux, boissons) est relativement faible (33 %) alors que celle des ventes de viandes est prédominante (62 %).

Les exportations agricoles de la France.

PRODUITS	EXPORTATIONS EN POURCENTAGE du total.	
	Ensemble du monde.	C. E. E.
Céréales	31	37
Vins, spiritueux, boissons.....	18	12
Produits laitiers.....	15	15
Animaux et viandes.....	9	12

2° L'ÉVOLUTION DES VENTES AGRICOLES PAR PAYS

L'importance des pays de la C.E.E. en tant que clients de l'agriculture française a déjà été soulignée. Ils reçoivent en effet 51 % de nos exportations agricoles contre 38 % en 1963. Il convient donc de noter un des premiers effets de l'instauration du Marché commun qui a été de développer et concentrer nos exportations sur une zone géographique relativement limitée.

a) *L'Allemagne fédérale* est de loin le premier client de la France. Nos ventes avec 2,3 milliards de francs représentent un volume important. Elles atteignent en effet 49 % de l'ensemble de nos exportations sur la C.E.E. et 25 % de nos exportations totales (tous pays). Leur taux de croissance est satisfaisant (indice 167, base 100 en 1963). Toutefois, il faut noter un léger fléchissement en 1967 (— 200 millions) dû vraisemblablement aux aléas de la conjoncture économique et portant surtout sur le maïs et les boissons. Pour le reste, les exportations d'orge et de viande se maintiennent. Rappelons que l'Allemagne est notre meilleur client en viande bovine puisqu'en 1966, elle a absorbé 68 % de nos ventes.

b) *L'Italie* importe de France pour 1.120 millions de produits agricoles, soit 24 % de nos ventes sur la Communauté et 12 % de nos ventes totales. Il est à remarquer que sur ce pays la progression de nos exportations est très rapide (indice 206 en 1967, base 100 en 1963). Cette progression ne s'est pas démentie au cours de l'an dernier (+ 226 millions par rapport à 1966), l'amélioration ayant porté surtout sur la viande (+ 110 millions par rapport à 1966), les produits laitiers (+ 55 millions) de même que les céréales et les boissons, mais dans une moindre proportion.

c) Vers l'*Union économique belgo-luxembourgeoise* les exportations agricoles françaises atteignent 842 millions, soit 18 % des exportations sur la C.E.E. et 9 % des exportations totales. L'indice de croissance est important (206, base 100 en 1963). Il est donc du même ordre que pour l'Italie. L'augmentation au cours des dernières années a porté surtout sur les céréales.

d) Enfin *les Pays-Bas*, bien qu'ils constituent avec 388 millions d'achats en 1967 des clients plus modestes (8 % de nos ventes sur la C. E. E. et 4 % de nos ventes totales), ont représenté néanmoins depuis 1963 un pays sur lequel nos exportations ont plus que doublé (indice 224 en 1967) grâce avant tout au poste céréales.

D. — Les éléments d'un bilan.

La progression de nos exportations vers nos partenaires de la Communauté a joué principalement pour les produits sous règlement (ventes de produits laitiers, de céréales, de viande bovine). Ainsi nos partenaires, dans un commerce qui est encore analysé comme un commerce international, sont devenus nos meilleurs clients (51 % de nos exportations) alors que nous ne restions pour eux qu'un acheteur secondaire (21 % de leurs ventes).

A cela on peut donner une série de causes qui ne sont pas toutes en rapport direct avec l'existence des règlements communautaires. Il s'agit :

1° Du désarmement douanier et du jeu de la préférence, mais celle-ci n'est pas encore parfaite ;

2° Du relèvement des prix sur le marché intra-communautaire, l'économie théorique (égale à la différence entre le niveau communautaire des prix et les cours mondiaux) étant évaluée à 800 millions par an ;

3° Du développement de la production française dans les grands secteurs d'exportations : céréales, produits laitiers, viande bovine.

Sans doute la France, en contrepartie du Marché commun industriel, des réfrigérateurs italiens ou allemands, des produits chimiques hollandais ou allemands, des textiles italiens, avait souhaité conquérir, dans le cadre de la Communauté européenne, un certain nombre de débouchés pour son agriculture. Cependant, ces espoirs, il faut bien le dire, se sont amenuisés, puisque, en dix ans, nos partenaires ont fait, avec un territoire agricole bien inférieur au nôtre, un tel effort de productivité que dans bien des secteurs, non seulement ils n'ont plus besoin des produits français, mais leur lait et leur viande concurrencent les nôtres.

Tout ceci pose un problème très simple : les agriculteurs français, qui, à la demande du Gouvernement, ont accru leur productivité vont-ils accepter de renoncer à prendre la place que le traité de Rome semblait leur réserver.

Alors qu'en 1963, l'aide au litre de lait n'atteignait pas en moyenne en France 3 AF au litre, elle atteignait 12 AF en Allemagne. Dans ces conditions, il n'est pas admissible de laisser dire ou écrire que la France seule est responsable des excédents européens.

Ce qui est vrai, c'est que l'effort de productivité a démarré plus tard en France que chez nos partenaires. Ce qui est vrai, c'est que la politique d'aide directe pratiquée par nos principaux partenaires a été plus efficace que le système français de soutien au marché. Ce qui est vrai, c'est que les hauts rendements laitiers obtenus en Hollande ou en Allemagne le sont à l'aide de concentrés principalement fabriqués à partir de tourteaux dont la matière première n'est pas produite par le sol européen, mais importée (la consommation de tourteaux est passée de 2 à 9 millions de tonnes en dix ans).

Sans doute, si la France peut obtenir certains aménagements réglementaires et sait poursuivre la modernisation de son agriculture, les perspectives d'avenir demeurent encourageantes. La couverture de 62 % des besoins d'importation de la C. E. E. provient encore des pays tiers. La France, pour sa part, ne fournit que 20 % des achats de ses partenaires en céréales, 18 % en viande bovine, 30 % en fruits et légumes (autres que les agrumes); 50 % en produits laitiers. Des possibilités d'exportation restent donc encore à exploiter.

Cependant il est à craindre que le développement des échanges intracommunautaires ne se traduise pas par un allègement sensible du montant des dépenses nettes de soutien des marchés supportées par le F. E. O. G. A. : la prise en compte, dans le calcul des contributions des Etats membres à ce Fonds, de 90 % des recettes encaissées par eux au titre des prélèvements, aboutit en effet à neutraliser, sur le plan financier, les conséquences du maintien de courants d'importation en provenance des pays tiers.

En d'autres termes, dans le cadre communautaire, l'économie qui résulterait du placement de nos excédents à prix plein sur nos partenaires et non à perte sur le marché mondial risque d'être presque intégralement compensée par la disparition des prélèvements encaissés à l'importation en provenance des pays tiers.

II. — LE FONCTIONNEMENT DU FONDS EUROPEEN D'ORIENTATION ET DE GARANTIE AGRICOLE (F. E. O. G. A.)

Le Fonds européen d'Orientation et de Garantie agricole (F. E. O. G. A.) est un titre spécial, du budget des Communautés européennes ; disposant de ressources particulières, il constitue une sorte de compte spécial au sens du budget français.

Ce fonds a été institué par le règlement n° 25, adopté par le Conseil des Ministres des Communautés le 14 janvier 1962, dans le premier train de textes qui a jeté les bases de la politique agricole commune. Il est approvisionné par les prélèvements perçus à l'entrée des produits d'importation, la Communauté européenne restant largement importatrice, comme nous l'avons vu à l'aide des chiffres cités plus haut.

Le F. E. O. G. A. rembourse les Gouvernements des sommes qu'ils ont engagées pour le soutien des marchés agricoles par l'intermédiaire de ses correspondants nationaux, en France le F. O. R. M. A., dans la mesure où ces dépenses sont autorisées par Bruxelles.

Il s'agit en définitive d'un cadre comptable dans lequel s'inscrivent les opérations se rapportant au financement communautaire des dépenses occasionnées par l'application de la politique agricole commune.

A. — L'organisation.

Le fonctionnement du F. E. O. G. A. est régi par un grand nombre de textes. Le plus important est le règlement 17/64, adopté lors du deuxième « marathon » agricole, le 23 décembre 1963. C'est ce dernier règlement qui a institué deux sections au sein du F. E. O. G. A., la section « Garantie » et la section « Orientation ».

De plus il existe des sections spéciales destinées à accorder certaines compensations versées à des Etats membres dont les producteurs ont dû consentir d'importants sacrifices lors de la fixation des prix communs.

1° LA SECTION « GARANTIE »

La section « Garantie » rembourse les Etats membres des dépenses de soutien des marchés occasionnées par l'application d'un règlement communautaire. Il s'agit essentiellement des dépenses de « restitutions » — c'est-à-dire subventions — à l'exportation et d'interventions sur le marché intérieur.

Le remboursement des dépenses assumées par les Etats membres pour appliquer la politique agricole commune est d'abord partiel puis croît progressivement selon la proportion suivante :

1962-1963 : 1/6...	} des dépenses d'intervention sur les marchés intérieurs et des charges d'exportation vers les pays tiers calculées sur la base des exportations nettes (c'est-à-dire après déduction des importations correspondantes), et de la restitution moyenne la plus basse.
1963-1964 : 2/6...	
1964-1965 : 3/6...	
1965-1966 : 6/10...	
1966-1967 : 7/10...	
1967-1968 : 100 % et au-delà.	} des dépenses d'intervention sur les marchés intérieurs et des charges d'exportation sur les pays tiers calculées sur la base des exportations brutes.

Ces dépenses sont couvertes par des contributions des Etats membres, ainsi déterminées :

a) *Jusqu'en 1964-1965 inclus :*

— une part calculée selon la clé de l'article 200, paragraphe 1, du Traité qui répartit le financement du budget général de la Communauté. Cette clé est la suivante : France, Allemagne et Italie 28 %, Belgique et Pays-Bas 7,9 %, Luxembourg 0,2 % ;

— une part calculée proportionnellement aux importations nettes de chaque Etat membre.

La répartition entre les deux clés s'opère de la manière suivante :

DESIGNATION	1962/1963	1963/1964	1964/1965
	(En pourcentage.)		
Clé budgétaire.....	100	90	80
Importations nettes.....	»	10	20

Le Conseil cependant est convenu que le jeu de ces deux clés ne doit pas aboutir à faire dépasser pour l'Italie, le montant qui aurait résulté de l'application de la clé budgétaire (28 %).

b) *En 1965-1966 et 1966-1967, selon une clé de répartition forfaitaire et globale :*

P A Y S	1965/1966	1966/1967
	(En pourcentage.)	
France	32,58	29,26
Allemagne	31,67	30,83
Italie	18	22
Pays-Bas	9,58	9,74
Belgique	7,95	7,95
Luxembourg	0,22	0,22

c) *A partir de 1967-1968, selon deux clés :*

— une part égale pour chaque Etat membre à 90 % du montant des prélèvements qu'il perçoit à l'importation en provenance des pays tiers ;

— le solde est couvert par une quote-part répartie entre chaque Etat membre selon la proportion fixe suivante :

France	32 %
Allemagne	31,2 %
Italie	20,3 %
Pays-Bas	8,2 %
Belgique	8,1 %
Luxembourg	0,2 %

Ces systèmes de clés ont pour fondement l'idée de favoriser la préférence communautaire en alourdissant la contribution des Etats gros importateurs depuis les pays tiers. La clé fixe permet de corriger les résultats de cette pénalisation de telle sorte que la répartition des charges financières de la politique agricole commune ne soit pas trop déséquilibrée entre les Etats membres.

2° LA SECTION « ORIENTATION »

La section « Orientation » accorde des subventions aux investissements agricoles réalisés dans les Etats membres, sur la base d'un taux maximum de 25 %, porté à 45 %, dans certains cas, à partir de 1967-1968.

Le Fonds d'orientation prend également en charge certaines dépenses autres que d'investissements. Il s'agit du financement d'une enquête sur la structure des exploitations agricoles dans la C. E. E. et des aides aux groupements de producteurs de fruits et légumes.

Cette contribution de la Communauté aux politiques d'amélioration des structures agricoles des États membres aurait dû s'opérer, à partir de 1964-1965, dans le cadre de « programmes communautaires » définissant des critères techniques, économiques et géographiques pour le choix des projets à financer. Ces programmes sont actuellement en discussion devant le Conseil.

Le volume des crédits de la section « Orientation » est égal au tiers du volume de la section « Garantie ». Toutefois, à partir de 1967-1968 il ne peut dépasser un plafond fixé en valeur absolue à 285 millions d'U. C. (1.425 millions de francs).

Les recettes du Fonds d'orientation ont été alimentées, jusqu'en 1966-1968 inclus, selon les mêmes bases de contributions des États que pour la section « Garantie ». A partir de 1967-1968 le Fonds est alimenté sur la base de la clé fixe de contribution de la section « Garantie » (France : 32 % ; Allemagne : 31,2 % ; Italie : 20,3 % ; Pays-Bas : 8,2 % ; Belgique : 8,1 % ; Luxembourg : 0,2 %).

3° LES SECTIONS SPÉCIALES

Dans le cadre des décisions prises le 15 décembre 1964 concernant l'établissement d'un niveau commun du prix des céréales, le Conseil est convenu d'octroyer des compensations communautaires dégressives sur trois ans, à l'Allemagne, l'Italie et au Luxembourg.

Les versements s'opéreront de la façon suivante :

Au titre du budget 1968, en faveur :

- de l'Allemagne pour un montant de 140 millions d'U. C. (1) ;
- de l'Italie pour un montant de 65 millions d'U. C. ;
- du Luxembourg pour un montant de 1,25 million d'U. C.

(1) L'unité de compte communautaire est définie comme étant la valeur de 0,88876 gramme d'or fin (poids correspondant à la parité or du dollar). C'est en unités de compte que sont exprimés tous les prix agricoles européens.

Au titre du budget 1969, en faveur :

- de l'Allemagne pour un montant de 93,50 millions d'U. C. ;
- de l'Italie pour un montant de 44 millions d'U. C. ;
- du Luxembourg pour un montant de 0,75 million d'U. C.

Au titre du budget 1970, en faveur :

- de l'Allemagne pour un montant de 46,75 millions d'U. C. ;
- de l'Italie pour un montant de 22 millions d'U. C. ;
- du Luxembourg pour un montant de 0,50 million d'U. C.

Ces compensations sont imputées sur une section spéciale du F. E. O. G. A.

*
* *

B. — Les résultats.

1° LE F. E. O. G. A. ET LE BUDGET FRANÇAIS

Les versements du F. E. O. G. A., au titre du remboursement des dépenses éligibles, et le règlement de nos contributions à ce Fonds ne sont pas constatés dans les écritures d'intervention et, notamment, du F. O. R. M. A.

Les relations financières entre la France et le budget de la Communauté économique européenne sont retracées dans le budget de l'Etat. Celui-ci prend en recettes, aux produits divers (ligne 64) le solde créditeur revenant à la France au titre de la section « Garantie » du Fonds, c'est-à-dire la différence entre :

— les remboursements qui nous reviennent au titre des subventions sur les marchés agricoles français, éligibles au F. E. O. G. A. ;

— la contribution française aux dépenses globales que la section « Garantie » du Fonds supporte pour les interventions effectuées par tous les pays de la C. E. E.

D'autre part, le budget de l'Etat comprend, au sein des crédits ouverts au chapitre 42-31 (Participation de la France à des dépenses internationales. — Contributions obligatoires) du budget des Affaires étrangères, les dotations correspondant à la

contribution française aux dépenses de la section « Orientation » du F. E. O. G. A. qui accorde directement, aux investisseurs, des subventions d'équipement.

Le projet de loi de finances pour 1969 prévoit dans ces conditions :

— à la ligne 64 des produits divers, une recette de 1.818 millions de francs contre 524 millions de francs en 1968, soit une augmentation de ressources de 1.294 millions de francs d'une année sur l'autre ;

— au sein du chapitre 42-31 du budget des Affaires étrangères, une dépense de 161 millions de francs.

2° LE RÈGLEMENT DES OPÉRATIONS

Les dispositions initialement mises en place à Bruxelles ont prévu que le règlement des opérations du F. E. O. G. A. serait opéré sur le budget du premier exercice budgétaire de la C. E. E. suivant la fin de chaque période de comptabilisation du Fonds : dans ce régime les opérations de la campagne 1962-1963 auraient dû être réglées en 1964 (1).

En raison des retards constatés dans l'application de ce régime, des dispositions nouvelles permettant d'accélérer le règlement des opérations ont été mises au point en 1967 dans le cadre européen ; il est maintenant prévu pour 1964-1965, 1965-1966 et 1966-1967 un système de rattrapage des retards, et, à partir de la campagne 1967-1968, le versement de deux acomptes semestriels représentant 75 % des dépenses justifiées par les Etats membres, fixés l'un avant le 30 juin, l'autre avant le 15 décembre de l'année englobant la fin de la période de comptabilisation du F. E. O. G. A., le solde intervenant avant la fin de l'année suivante : ainsi, par exemple, la campagne 1967-1968 doit faire l'objet de deux acomptes respectivement avant le 30 juin et le 15 décembre 1968, le solde tombant avant la fin de 1969.

Le tableau suivant retrace les bilans successifs des diverses sections du F. E. O. G. A. en précisant les opérations déjà réalisées ou attendues dans la mesure où leur réalisation est certaine.

(1) C'est-à-dire en fait avec un an de retard par rapport à l'année d'imputation des dépenses d'intervention sur les crédits du budget français.

CAMPAGNE	BILANS DU F. E. O. G. A.						Solde budgétaire général. (7) = (3) - (5) - (6)	REGLEMENTS REALISES OU PREVUS	
	Section « Garantie ».			Section « Orientation ».		Section « Compens- ation ».			
	Remboursements du F. E. O. G. A. au budget. (1)	Contribution du budget au F. E. O. G. A. (2)	Solde créiteur « Garantie ». (3) = (1) - (2)	Versements aux investisseurs français (a). (4)	Contribution du budget au F. E. O. G. A. (5)	Contribution du budget au F. E. O. G. A. (6)			
1962-1963	120,8	39,7	81,1	9,6	12,5	»	+ 68,6	Solde créiteur « Garantie » (81,1) perçu en 1966. Contribution « Orientation » (12,5) versée en 1966. Ces opérations auraient dû être constatées en 1964.	
1963-1964	224,2	64,9	159,3	18,2	21,3	»	+ 138	Solde créiteur « Garantie » (159,3) perçu en 1967. Contribution « Orientation » (21,3) versée en 1967. Ces opérations auraient dû être constatées en 1965.	
1964-1965	602,4	195,5	406,9	44,1	49,9	»	+ 357	Acompte de 60 % du solde créiteur « Garantie » (244,1) perçu en 1968 (aurait dû être perçu en 1967 en application du système d'accélération). Solde (162,8) à percevoir en 1969. Contribution « Orientation » reportée à une date ultérieure.	
1965-1966	710,9	385,3	325,6	31,9	128,4	»	+ 197,2	Acompte de 75 % du solde créiteur « Garantie » (243 MF) perçu en 1968. Solde (83 MF) à percevoir en 1969. Contribution « Orientation » (95,7 MF) versée début 1968. Le solde reporté à une date ultérieure.	
1966-1967	760	534	226	125,7	178	288	- 240	Acompte « Garantie » de 75 % à percevoir en 1969 (évaluation 169 MF). Solde en 1970 (évaluation 57 MF). 50 % du versement à la section « Compensation » versés en 1968 (144 MF). Versement du solde prévu avant fin 1968. Date d'appel de la contribution « Orientation » non fixée.	
1967-1968	Prévisions valables du F. E. O. G. A. non encore établies à Bruxelles.								Acompte semestriel « Garantie » de 75 % (214 MF) à percevoir avant octobre 1968.

(a) Les sommes versées par le F.E.O.G.A. sur cette section n'entrent pas en ligne de compte pour le calcul du solde budgétaire global (colonne 7) allouées directement aux investisseurs, elles ne transitent en effet pas par le budget général.

*
* *

Le bilan financier de la période transitoire entre 1962-1963 et 1966-1967 est désormais établi. Il se solde par un crédit au profit de la France de 1.250 millions de francs et au profit de la Hollande de 400 millions de francs.

Il s'agit d'un transfert net, la Belgique et l'Italie, et surtout l'Allemagne, se trouvant débitrices.

Les actions du Fonds d'Orientation ont corrigé ces calculs du Fonds de Soutien du marché de telle sorte que la France ne recevra finalement que 750 millions de francs, la Hollande recevra 300 millions et l'Italie n'aura rien à payer et rien à recevoir.

Le Trésor français a donc bénéficié de ce transfert. Quelle utilisation a-t-il fait de ces sommes ? Pour une part, elles ont pu être affectées aux dépenses de soutien non recommandées par Bruxelles.

Bien que cette somme soit peu importante au regard des efforts qu'il y a à accomplir pour rendre notre agriculture compétitive, elle enlève toute justification aux campagnes de presse dénigrant l'Europe et imputant aux agriculteurs français les difficultés que connaissent nos Finances publiques.

3° APERÇU GÉNÉRAL DES CRÉDITS DU F. E. O. G. A. POUR 1969.

Les crédits qui devront être mis à la disposition du F. E. O. G. A. en 1969 seront augmentés d'environ 392 millions d'unités compte, c'est-à-dire de 19 % environ par rapport à 1968. En réalité, l'augmentation des crédits est plus importante, car le budget de 1968 prévoyait les dépenses de *deux périodes* : en effet, pour la section « *Garantie* », le budget de 1968 porte sur les périodes 1966-1967 et 1967-1968 ; pour la section « *Orientation* », il porte sur les périodes 1965-1966 et 1966-1967.

En revanche, les crédits du F. E. O. G. A. pour l'exercice 1969 ne couvriront, en ce qui concerne la section « *Garantie* », que les dépenses des États membres pour la période 1968-1969 (du

1^{er} juillet 1968 au 30 juin 1969). Pour ce qui est de la section « *Orientalion* », l'exercice 1969 correspond à la période 1967-1968 (du 1^{er} juillet 1967 au 30 juin 1968).

Par rapport aux périodes précédentes, les crédits de la section « *Garantie* » passent de 1.313.000.000 unités compte à 2.011.900.000 unités compte et les crédits de la section « *Orientalion* » passent de 123.460.000 unités compte à 285.000.000 unités compte. Les crédits de la section spéciale (mesures de compensation en faveur de l'Allemagne, de l'Italie et du Luxembourg et mesures d'adaptation et d'orientation en faveur de l'agriculture luxembourgeoise) se monteront à 140.250.000 unités compte pendant l'exercice 1969 contre 208.250.000 unités compte pendant l'exercice 1968.

Pendant la période 1968-1969, la section « *Orientalion* » sera financée selon la même clé de répartition fixe que la deuxième partie des dépenses de la section « *Garantie* ».

Pendant l'exercice 1969, les crédits de la section « *Orientalion* » atteindront pour la première fois le chiffre maximum de 285 millions d'unités compte. Ce montant, correspond à un septième des crédits de la section « *Garantie* » ; en d'autres termes, il n'est plus possible d'appliquer les dispositions aux termes desquelles la contribution du Fonds au financement des modifications de structure doit, autant que possible, représenter un tiers du montant total.

III. — LES INTERVENTIONS DU FONDS D'ORIENTATION ET DE REGULARISATION DES MARCHES AGRICOLES (F. O. R. M. A.)

A. — La nature des interventions du F. O. R. M. A.

Les dépenses du F. O. R. M. A. résultent de plusieurs catégories d'interventions :

- 1° Les *aides ou restitutions à l'exportation* ;
- 2° Les *achats de marchandises* c'est-à-dire les interventions directes sur le marché intérieur. A ces achats publics en vue du *stockage* et de la revente, il faut ajouter *l'aide au stockage privé* ;
- 3° Les actions de *propagande*, de *publicité*, d'*études* et de *recherche des débouchés* ;
- 4° Les *rémunérations des organismes d'intervention* (Société interprofessionnelle du lait et de ses dérivés : Interlait ; Société interprofessionnelle du bétail et des viandes : S. I. B. E. V ; Société nationale interprofessionnelle de la pomme de terre : S.N.I.P.O.T.) et de groupements professionnels de types divers ;
- 5° Les *encouragements à la production*, à la *transformation* (dénaturation de poudre de lait) et à *l'amélioration des structures*.

Les aides aux structures accordées par le F. O. R. M. A. sont destinées :

- a) *A améliorer l'organisation de la profession agricole* :

Le F. O. R. M. A. accorde des aides de fonctionnement aux groupements de producteurs qui, répondant à certains critères relatifs notamment au nombre d'adhérents et à l'importance des cultures, ont obtenu leur « reconnaissance » de la part du Ministère de l'Agriculture.

Ces aides s'étendent en principe sur trois ans et parfois sur cinq ans et ont pour but d'aider les groupements de producteurs à assurer leur départ dans la vie économique ; elles sont dégressives, pouvant aller de 80 % la première année, à 25 % la dernière année.

A l'heure actuelle les groupements de producteurs reconnus sont au nombre de 599 ; ils se répartissent ainsi par secteur de production :

— Elevage et viande.....	125
— Aviculture	116
— Fruits et légumes.....	279
— Viticulture	56
— Produits divers	23

L'action des groupements en matière d'organisation de la profession (qualité, quantité, mise en marché, normalisation, etc.) peut être jugée différemment selon les disciplines de production, mais en général on doit admettre qu'elle a été bénéfique à l'ensemble des marchés considérés.

L'adhésion des groupements aux comités économiques agricoles régionaux leur permet des opérations de retraits qui bien que critiquables sur le plan des principes sous certains de leurs aspects, constituent le seul moyen d'intervention efficace selon la réglementation communautaire.

b) *A favoriser les investissements* susceptibles de provoquer une meilleure adaptation de la production à la concurrence européenne :

A cet effet, des dispositions nouvelles ont dû être prises à la suite de la réduction de 50 millions à 30 millions, dans le budget du F. O. R. M. A., des crédits totaux destinés aux aides dont il s'agit. En conséquence, le F. O. R. M. A. ne donne plus de subventions aux investissements des groupements de producteurs qui sont prises en compte désormais par le Ministère de l'Agriculture, ou même supprimées (investissements purement mobiliers). Toutefois, l'Etablissement verse une prime complémentaire de 5 % du montant des dépenses lorsqu'une subvention est attribuée par le Ministère de l'Agriculture. Cette dépense atteindra environ 5 millions de francs en 1968.

Dans le secteur des produits laitiers, le F. O. R. M. A. a préféré interrompre ses aides aux fromageries pour continuer à porter son action sur le refroidissement du lait à la ferme, qui rencontre un succès qui ne se dément pas auprès des producteurs et qui joue un rôle primordial dans la réduction du coût de ramassage et l'amélioration de la qualité (coût prévisible en 1968 : 15 millions).

Enfin des actions nouvelles sont envisagées en vue de promouvoir la création et la commercialisation de produits nouveaux et de soutenir les investissements commerciaux à l'étranger (coût prévisible en 1968 : 10 millions).

*
* *

B. — L'évolution du marché des principaux produits intéressant le F. O. R. M. A.

Au cours de la campagne 1967-1968 les principaux marchés agricoles (bœuf, veau, porc, produits laitiers, fruits et légumes) ont connu des difficultés qui ont amené le F. O. R. M. A. à intervenir pour en atténuer les conséquences.

1° LE MARCHÉ DE LA VIANDE

a) Dans le secteur de la *viande bovine*, l'abondance de l'offre, tant sur le marché intérieur que sur les marchés européens, a accentué la dégradation des cours amorcée au printemps 1967. Ceux-ci se maintenant constamment au-dessous du seuil d'intervention, le F. O. R. M. A., par l'intermédiaire de la S. I. B. E. V., a effectué des achats qui ont porté sur près de 65.000 tonnes de juillet 1967 à mai 1968. Une partie de ce tonnage a été vendue essentiellement sur le marché allemand. En outre de faibles quantités ont également été écoulées chez nos autres partenaires. Actuellement les stocks détenus par l'Etablissement sont estimés à 28.000 tonnes ;

b) L'amélioration des prix du *veau* au deuxième semestre 1967 par rapport à la période précédente, a été suivie, dès janvier 1968, d'une orientation à la baisse qui s'est aggravée au mois

de mai. En raison de cette situation préoccupante, les pouvoirs publics ont adopté, récemment, des mesures pour soutenir ce marché : augmentation de l'aide à l'exportation, achats de viande de veau par la S. I. B. E. V. à partir de juillet 1968.

c) Le marché du *porc* s'est fortement détérioré en raison d'une part de la progression cyclique de la production coïncidant avec une offre abondante de viande bovine et d'autre part de l'importance des importations depuis la mise en place du marché unique. Pour situer un exemple, la cotation moyenne de la « Belle Coupe » aux Halles de Paris s'est établie en 1967-1968 à un niveau inférieur de l'ordre de 10 % à celui de la campagne précédente.

La cotation nationale, elle, a évolué fréquemment au-dessous du prix de base (3,63 F le kilogramme). Dans ces conditions, depuis la fin de 1967, le marché se trouvait en situation d'intervention. La S. I. B. E. V. a procédé à des achats. De février à juillet 1968, 3.300 tonnes ont été ainsi retirées du marché dont près de 2.500 tonnes pour le compte de l'Intendance et un tonnage non négligeable dans le cadre de l'intervention communautaire.

2° LE MARCHÉ DES PRODUITS LAITIERS

La progression constante de la *production laitière* (en 1967 + 4,3 % par rapport à 1966 et + 7,2 % par rapport à 1965, selon l'estimation des directeurs départementaux de l'agriculture) a accru considérablement les difficultés que connaissait déjà ce secteur. Aussi, outre les aides versées à différentes exportations de produits laitiers, l'Etablissement a été amené à intervenir notamment sur les marchés du beurre et de la poudre de lait.

a) *Le beurre* : en 1967-1968, les cotations du beurre étaient le plus souvent inférieures au seuil de déclenchement des interventions en raison du rythme rapide de la progression de cette production. Dans ces conditions, le F. O. R. M. A., par l'intermédiaire de la Société Interlait, a dû acheter, du 1^{er} avril 1967 au 31 mars 1968, 75.000 tonnes de beurre environ, dont plus de 51.000 tonnes sont actuellement revendues. Au cours des mois précédant la mise en place du marché unique (avril à juillet 1968), plus de 55.000 tonnes ont été acquises par l'Etablissement mais n'ont pas encore été revendues.

A ces stocks publics, il convient d'ajouter également les charges des quantités placées sous contrat pour aide au stockage. A la fin de juillet 1968 l'ensemble de ces stocks, propriété du F. O. R. M. A. et sous garantie, dépassait 136.000 tonnes ; l'an dernier à pareille époque il atteignait 94.500 tonnes.

b) *La poudre de lait écrémé* : le développement de la fabrication de poudre de lait écrémé a été plus rapide encore que celui de la production de beurre (+ 30 % environ en 1967 par rapport à 1966). Aussi malgré la bonne cadence des exportations, depuis février 1968, les cours se sont constamment maintenus au-dessous des prix de référence. L'établissement a donc été amené à acheter plus de 80.000 tonnes, qui s'ajoutent aux quantités sous contrat de stockage privé s'élevant à 37.000 tonnes fin juillet. Toutefois d'importants contrats d'exportation viennent d'être conclus qui réduisent sensiblement le montant total des stocks.

3° LE MARCHÉ DES FRUITS ET LÉGUMES

En raison de la production abondante, le secteur des *fruits et légumes* a lui aussi connu, par moments, de sérieuses difficultés de commercialisation. L'état de crise, au sens communautaire, constaté sur plusieurs marchés, a déclenché des opérations de retrait. Pour les récoltes 1967 les retraits ont porté essentiellement sur les tomates (2.000 tonnes), les poires d'été (700 tonnes), les choux-fleurs d'automne (6.700 tonnes) et surtout plus de 115.000 tonnes de pommes ont été retirées au cours de l'hiver.

En ce qui concerne les récoltes 1968, plus de 19.000 tonnes de choux-fleurs ont été dégagées au printemps. En outre les principales productions d'été, notamment les pêches, ont été en crise dès juillet mais il est encore trop tôt pour faire un bilan.

Par ailleurs, ce secteur a bénéficié de la part du F. O. R. M. A. de soutiens divers : programmes publicitaires, dotations en capital et aides à l'exportation (pour les fruits rouges par exemple).

Pour sa part, le marché des *pommes de terre* s'est caractérisé par une situation spécialement difficile. La S. N. I. P. O. T. a dû intervenir en achetant des pommes de terre de conservation (92.000 tonnes environ). La détérioration du marché des pommes de

terre de primeur a entraîné l'intervention de l'Etablissement : retraits de marchandises (de l'ordre de 50.000 tonnes) et dotations en capital des comités économiques.

4° LE MARCHÉ DU VIN

Enfin, le mouvement de hausse des cours de *vin*, amorcé en août 1967, s'est confirmé en hiver puis amplifié en fin de campagne en raison, notamment, de la limitation des importations des vins algériens et de la réglementation plus stricte adoptée pour leur commercialisation. L'intervention du F. O. R. M. A. se poursuit par des aides au stockage et des primes de relogement.

*
* *

C. — L'analyse des évaluations budgétaires du F. O. R. M. A. pour 1969.

Le budget prévisionnel pour 1969 a été établi à partir d'évaluations faites au début du deuxième semestre de 1968.

1° LES INTERVENTIONS DU F. O. R. M. A.

Ces chiffres qui figurent dans le tableau ci-après doivent donc être considérés comme approximatifs et sont susceptibles de modifications sensibles.

F. O. R. M. A. (ESTIMATIONS) PAR PRODUIT	1968	1969
	(En millions de francs.)	
Produits laitiers.....	2.813	3.590
Viandes	588	688
Aviculture	23,5	25
Fruits et légumes.....	125	130
Vin	57	50
Produits divers.....	55	58
Autres dépenses.....	93,5	68
Total	3.755	4.607

Il ressort de l'examen de ce tableau que le budget prévisionnel du F. O. R. M. A. pour 1969 est caractérisé par un accroissement massif des charges de soutien des cours, aisé à comprendre notamment en raison de l'évolution du marché laitier et à un moindre degré de la situation éventuelle du marché des fruits et légumes, pommes de terre comprises.

Les aides directes à la production et à la transformation de certains produits seront poursuivies, notamment celles à la dénaturation des poudres de lait et à la production de caséine.

Les dépenses consenties au titre de l'aide au stockage privé des produits laitiers, du vin, des pommes de terre, des textiles et produits divers atteindront 86,25 millions de francs.

Les aides à l'exportation seront moins importantes en 1969 qu'en 1968 dans la mesure où toutes barrières et restitutions auront été supprimées entre les Etats de la Communauté.

Les dépenses de propagande, publicité et recherches de débouchés sont évaluées à 55,7 millions.

En matière d'aide directe, le F. O. R. M. A. poursuivra en 1969 les actions engagées depuis plusieurs années en faveur de l'organisation professionnelle et de l'amélioration des structures.

Ainsi les dépenses inscrites au F. O. R. M. A. pour 1969 s'élèveraient à 4,6 milliards de francs, en augmentation de près d'un milliard sur le montant prévu pour 1968. Il y a lieu d'examiner dès lors le volume des recettes constituant la contrepartie de ces charges.

2° LES RECETTES DU F. O. R. M. A.

Les recettes du F. O. R. M. A. pour 1969 ont été évaluées à 1,12 milliard de francs contre 1,03 milliard en 1968. Elles s'analysent en :

— 1,08 milliard attendu des ventes de stocks de marchandises détenues par les sociétés d'intervention selon des prévisions de ventes ;

— 0,4 milliard provenant du produit des taxes parafiscales.

Contrairement à ce qui avait été inscrit au budget du F. O. R. M. A. pour 1968, aucun prélèvement sur réserves n'est indiqué pour 1969.

3° LA SUBVENTION D'ÉQUILIBRE
DU BUDGET DES CHARGES COMMUNES

Compte tenu de l'écart existant entre le montant des dépenses, soit 4,6 milliards de francs, et celui des recettes, soit 1,12 milliard, le déficit prévisionnel du F. O. R. M. A. pour 1969 s'élèverait à 3,48 milliards de francs. C'est une subvention d'égal montant qui pourrait être prélevée sur le chapitre 44-95 du budget des Charges communes.

IV. — LES DEPENSES DE LA FRANCE POUR LE SOUTIEN DES MARCHES AGRICOLES ET LE F. E. O. G. A.

A. — Les dépenses de la France pour le soutien des marchés agricoles en 1969.

1° LES CHARGES NETTES

Les charges nettes du soutien des marchés résultent de la différence entre :

— le montant des dépenses prévues au titre des céréales, sucres et oléagineux d'une part et des produits faisant l'objet d'interventions du F. O. R. M. A. d'autre part ;

— et les ressources propres des organismes d'intervention, c'est-à-dire pour 1969 uniquement le F. O. R. M. A.

Le tableau ci-après retrace ces opérations :

	1968	1969
	(En millions de francs.)	
I. — Charges brutes :		
— O. N. I. C. — Céréales et maïs.....	1.460	1.894
— sucres	610	825
— oléagineux	210	270
— F. O. R. M. A.....	3.755	4.607
Total I (charges brutes).....	6.035	7.596
II. — Recettes propres des organismes d'intervention :		
— O. N. I. C. (taxe de stockage).....	50	»
— F. O. R. M. A.....	1.037	1.125
Total II (recettes propres).....	1.087	1.125
III. — Charges nettes :		
— charges brutes.....	6.035	7.596
— recettes propres.....	— 1.087	— 1.125
Total III (charges nettes).....	+ 4.948	+ 6.471

2° LES SOMMES OUVERTES AU BUDGET FRANÇAIS

Pour couvrir les charges nettes ainsi calculées, il est prévu des subventions économiques (céréales et maïs, sucres et oléagineux) et une subvention d'équilibre du F. O. R. M. A.

Ces crédits figurent pour les montants indiqués ci-après :

	1968	1969
	(En millions de francs.)	
Céréales et maïs.....	1.410	1.894
Sucres	610	825
Oléagineux	210	270
F. O. R. M. A.....	2.718	3.482
	4.948	6.471

*
* *

B. — La contribution du F. E. O. G. A. au soutien des marchés agricoles français.

Pour avoir une idée exacte de la contribution du F. E. O. G. A. au soutien des marchés agricoles français, il faut bien évidemment chercher à connaître le solde résultant d'une part de la contribution de notre pays à ce fonds et d'autre part de sa créance sur ledit fonds.

1° LA CONTRIBUTION DE LA FRANCE AU F. E. O. G. A.

La contribution de la France au F. E. O. G. A. est représentée :

— par sa participation à la charge communautaire totale, soit 32 % du montant de celle-ci, calculée déduction faite des versements des Etats sur prélèvements ;

— par son versement au Fonds au titre des prélèvements :

	PERIODE DE COMPTABILISATION	
	1967-1968	1968-1969
	(En millions de francs.)	
Charge communautaire totale.....	7.000	10.000
Versements des Etats sur prélèvements.....	2.950	3.500
Reste à répartir selon la clé fixe.....	4.050	6.500
Part de la France dans ce reste (32 %).....	1.300	2.080
Versement de la France sur prélèvement....	275	500
<i>Contribution totale de la France.....</i>	<i>1.575</i>	<i>2.580</i>

2° LA CRÉANCE DE LA FRANCE SUR LE F. E. O. G. A.

Selon la méthode employée par le Ministère de l'Economie et des Finances, nous retiendrons pour les années 1968 et 1969 la créance de la France au titre des périodes de comptabilisation correspondantes du F. E. O. G. A., soit respectivement pour 1967 1968 et 1968-1969 3.300 et 4.600 millions de francs.

3° LE SOLDE GÉNÉRAL DE LA FRANCE SUR LE F. E. O. G. A.

Il est calculé à partir du montant de la créance qui est réduite de celui de la contribution et des versements à la section « Orientation » et à la section « Compensation » du Fonds, ainsi qu'il apparaît dans le tableau ci-après :

	1968	1969
	(En millions de francs.)	
	Créance de la France sur le F. E. O. G. A.....	3.300
Contribution totale de la France.....	1.575	2.580
Versements de la France :		
— à la section « Orientation ».....	120	200
— à la section « Compensation ».....	290	195
Solde général France/F. E. O. G. A.....	1.315	1.625

Ainsi pour 1969, le solde général de la France sur le F.E.O.G.A. est créditeur de 1.625 millions de francs. Comme pour la même période, la charge budgétaire du soutien des marchés français était de 6.471 millions de francs, il apparaît que le F. E. O. G. A. verse une sorte de subvention à l'agriculture française qui couvre environ 25 % du soutien des marchés.

*
* *

Les difficultés rencontrées par les producteurs français pour l'écoulement des excédents de produits agricoles montrent qu'une politique des prix agricoles et de soutien des marchés ne constitue pas à elle seule un instrument suffisamment efficace d'orientation de la production et n'est pas de nature à apporter une solution satisfaisante au problème des revenus des producteurs. Elle conduit en effet à des charges financières sans cesse croissantes sans provoquer une amélioration sensible de la situation des petits agriculteurs. C'est pourquoi cette politique nous paraît devoir être corrigée par une politique des structures et une politique d'orientation des productions.

C'est essentiellement à la définition de ces ordres d'actions que se trouvent ou vont se trouver incessamment confrontées les instances communautaires, l'objectif général demeurant d'assurer aux agriculteurs de la Communauté un niveau de revenu en rapport avec l'évolution de l'économie européenne en évitant que leur activité constitue, du fait de la structure du secteur et du développement de sa production, une charge trop lourde pour cette économie. A ces tâches, il est certain que le F. E. O. G. A. doit pouvoir participer de manière importante.

CONCLUSIONS

Au moment où le mémorandum tant attendu de M. Mansholt sur une politique globale agricole et européenne va être discuté sur le plan du Conseil des Ministres européen et au Parlement européen, il convient d'observer que le F. E. O. G. A. est indispensable non seulement pour le soutien des prix agricoles mais également pour l'orientation des productions et la réforme des structures.

En février dernier, votre rapporteur spécial sur le F. E. O. G. A. a eu l'honneur de présenter devant le Parlement européen le règlement laitier ; différentes mesures avaient été à l'époque suggérées pour éliminer les excédents laitiers. Le Parlement avait donné son accord à ces propositions et M. Edgar Faure, alors Président du Conseil des Ministres de la Communauté européenne, avait annoncé les décisions adoptées à cet effet par le Conseil des Ministres.

Depuis lors, les excédents laitiers ont continué de croître, les mesures arrêtées par le Conseil des Ministres n'ayant pas été exécutées — rappelons que ces décisions concernaient notamment :

- l'incorporation de matière grasse de lait dans les aliments pour 6 % environ, qui devrait procurer une résorption des excédents de beurre de l'ordre de 52.000 tonnes ;
- la fourniture à un prix réduit aux industries alimentaires et aux collectivités publiques — et notamment à l'armée — des beurres de stockage, ce qui aurait permis d'en résorber environ 32.000 tonnes.

M. Edgar Faure avait déclaré en outre qu'il avait obtenu de la F. A. O. un accord de fournitures aux pays en voie de développement de l'ordre de 40.000 tonnes par an d'huile de beurre.

Sur le plan des structures, un des problèmes les plus importants à résoudre est celui de l'équilibre lait-viande. A ce sujet l'O. C. D. E. vient de publier une étude relative à l'évolution prévisible du marché des produits laitiers et aux principales questions soulevées par cette évolution, notamment le déséquilibre entre l'offre et la demande des produits laitiers.

Ce rapport souligne que les surplus de production sont plus importants pour le beurre — et à un moindre degré pour le lait écrémé en poudre — que pour les autres produits laitiers ; il rappelle également — comme il avait été longuement établi dans une étude sur « le marché de la viande bovine et de ses facteurs » — que la zone O. C. D. E. connaît un certain déficit de viande bovine et particulièrement dans les pays des Six.

En se fondant sur cette étude et sur les décisions prises, au mois de juillet dernier, par le Conseil des Ministres de la Communauté européenne, on doit observer qu'il convient d'accroître la consommation de matière grasse du lait de consommation. Pour ce faire, il faudrait accepter les propositions qu'avait présentées la Commission exécutive au mois de février dernier tendant à augmenter le taux de matière grasse à la condition bien entendu que les Six Pays appliquent ce taux. Il faut rappeler à cet égard que si la France a porté à ce moment-là le taux de matière grasse de 32 à 34 grammes, les Pays-Bas vendent encore du lait à 26 grammes. Ainsi une quantité de matières grasses de l'ordre de 30.000 tonnes pourrait ne pas apparaître sur le marché.

Il y a lieu également d'améliorer le rapport entre l'offre de viande bovine et celle du lait notamment par l'élevage des veaux plus lourds et l'abaissement de la moyenne d'âge des gros bovins à l'abattage.

Déjà, quand notre très distingué collègue M. Houdet était Ministre de l'Agriculture, un barème des prix de la viande à la production avait été établi pour plusieurs années. Cette garantie de prix avait permis alors aux agriculteurs de rechercher la production de viande, mais depuis que cette garantie a été supprimée,

les importations aidant, le prix de la viande bovine n'a pas suivi l'évolution des coûts de production. Ceci a entraîné une baisse relative générale de toutes les viandes. C'est pourquoi il apparaît opportun de proposer à la Communauté européenne de passer avec des groupements de producteurs des contrats comportant une garantie de prix pour une durée de trois ou six ans ; ainsi, les producteurs de lait pourraient contribuer au succès de la politique tant désirée de la viande. Contrairement à ce qui est généralement admis, notamment dans les milieux officiels, la production du lait coûte très cher étant donné les difficultés de main-d'œuvre et particulièrement la traite du dimanche. Certes, la vente du lait représente un salaire quotidien, mais il est certain que la production de viande apporterait un revenu décent à ces producteurs.

Cette politique serait une sérieuse amélioration, mais elle ne résoudrait pas les difficultés de concurrence à l'intérieur du marché des corps gras. Parmi les mesures prises par le Conseil des Ministres, il était prévu la perception d'une taxe à l'importation des matières grasses végétales et marines de 0,50 F au kilogramme ; or, cette taxe n'a jamais été perçue et a des chances de ne jamais l'être, étant donné qu'elle n'est pas communautaire et que chaque Parlement national doit se prononcer sur son application.

C'est pourquoi d'autres mesures doivent être adoptées ; elles ne peuvent résulter que dans la mise sous règlement communautaire de toutes les matières grasses. Ceci permettrait au système des prélèvements et des restitutions de jouer et d'éviter ainsi — par le biais du prix des matières premières — de favoriser les matières grasses végétales importées au détriment de celles produites dans la Communauté et des matières grasses du lait.

En effet, les graines oléagineuses servent à fabriquer de l'huile, mais aussi des tourteaux qui contribuent à augmenter les excédents.

Les hauts rendements laitiers obtenus en Hollande et en Allemagne le sont grâce aux concentrés fabriqués à l'aide de tourteaux principalement de soja dont la matière première n'est pas produite sur le sol européen mais importée — sans droit d'entrée — notamment des Etats-Unis. La consommation de tourteaux étant passée de 2 à 9 millions de tonnes en dix ans, il conviendrait également de ce point de vue qu'un prélèvement soit effectué sur le soja importé.

Si ces propositions étaient retenues, il apparaît que les charges du F. E. O. G. A. correspondant au soutien du marché des produits laitiers pourraient être allégées considérablement. Dans cette même perspective, il faut également souligner l'intérêt que présenterait l'entrée dans le Marché commun de pays tels que l'Espagne, et surtout la Grande-Bretagne, qui en 1967 a importé 1.372.000 tonnes de viande et 754.000 tonnes de produits laitiers. De ce dernier chiffre, il paraît opportun de rapprocher celui de la production française de beurre qui a atteint en 1967 536.000 tonnes.

TEXT

la possibilité d'obtenir un maximum de rendement et de produire un produit de qualité supérieure, ce qui est un avantage important pour les producteurs et pour les consommateurs.

PRODUCTION DE BEURRE

Texte

Année 1967

1967

PRODUCTION DE BEURRE EN FRANCE

1967

Texte

La production de beurre en France a atteint en 1967 536.000 tonnes.

Ce chiffre est supérieur à celui de l'année précédente de 100.000 tonnes.

Il est également supérieur à celui de l'année 1965 de 100.000 tonnes.

Cette augmentation est due à plusieurs facteurs.

Le premier est l'augmentation de la production de lait. En 1967, la production de lait en France a atteint 10.000.000 tonnes, contre 9.500.000 tonnes en 1966. Cette augmentation est due à l'augmentation de la production de lait par tête de vache et à l'augmentation du nombre de vaches laitières.

Le deuxième facteur est l'augmentation de la production de beurre par litre de lait. En 1967, la production de beurre par litre de lait a atteint 100 grammes, contre 95 grammes en 1966.

Le troisième facteur est l'augmentation de la production de beurre par tête de vache. En 1967, la production de beurre par tête de vache a atteint 100 kilogrammes, contre 95 kilogrammes en 1966.